



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



14034059

MONITEUR BELGE
28-01-2014
BELGISCH STAATSBLAAD

TRIBUNAL DE COMMERCE - MONS
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

16 JAN. 2014

Greffé

N° d'entreprise : B0475 640 785

Dénomination

(en entier) : **Granits Lucas et Colmant**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Chemin brûlé n° 2 - **7090 BRAINE-LE-COMTE**
(adresse complète)**Objet(s) de l'acte :Renouvellement de mandat**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2013 :

Ce jour à 18h s'est réunie au siège social de l'assemblée générale extraordinaire de la sa Granits Lucas et Colmant. (...) Le Président constate que le mandat de la société Zetex s.a. est venu à échéance le 10 mai 2013 et propose de renouveler celui-ci pour une période de 6 ans avec effet au 10 mai 2013.

L'assemblée accepte à l'unanimité le renouvellement du mandat de la sa Zetex représentée de manière permanente par M. Jean Teirlynck pour une période de 6 ans.

A l'instant, le mandat étant renouvelé, le conseil d'administration se réunit et confirme le mandat d'administrateur délégué de la sa Zetex avec effet au 10 mai 2013.

En l'absence de points divers, l'Assemblée est levée à 18h30 sans autre débat.

Signé : Jean Teirlynck, représentant de sa Zetex, administrateur délégué, et Daniel Clisse, administrateur.
Le conseil d'administration est ainsi composé de M. Jean Teirlynck et Daniel Clisse.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/02/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature